

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
8 mai, 1878.

Le comité collectif des impressions des deux Chambres du Parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme son onzième rapport :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés :

Réponse à adresse,—Documents relatifs au chemin de fer de *Windsor* et *Annapolis*, à l'embranchement de *Windsor* et au chemin de fer des comtés de l'est.

Réponse à adresse,—Copie de l'exploration faite par le colonel *Bell*, I.C., sur la route projetée du chemin de fer Canadien du *Pacifique* de *Nipigon* à la jonction de la *Baie du Tonnerre*, etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Etat de tous les droits d'accise perçus en juillet, septembre, octobre, novembre et décembre, 1877, etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Déclaration et décret dans la poursuite du procureur-général de Sa Majesté pour le *Canada versus Hays*, actuellement pendante devant la division de la chancellerie de la haute cour de justice en *Angleterre*.

Le comité recommande aussi que la recommandation contenue dans son neuvième rapport, portant que les rapports et documents relatifs à la localisation de la ligne et du havre du terminus ouest du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, ne soient pas imprimés, soit rescindée, et après réconsidération, il recommande respectueusement qu'ils soient imprimés.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés

Réponse à adresse,—Ordres en Conseils relatif aux balances de crédit de 1876-77 qui peuvent être périmées et avoir été transportées à l'année suivante.

Réponse à ordre,—Rapport indiquant le grade et les noms de tous les officiers qui ont assisté aux écoles d'artillerie de la batterie A ou B, et ont obtenu des certificats.

Réponse à ordre,—Etat de toutes les ventes ou baux des îles du fleuve *St. Laurent* entre *Brockville* et *Kingston*.

Réponse à adresse,—Correspondance avec les créanciers d'*Olivier Latour* relativement à la prétendue déchéance de la charte que peut avoir encourue la Banque Nationale pour avoir fait illégalement le commerce de bois.

Réponse à adresse,—Ordre en Conseil fixant le taux des péages que peut percevoir la compagnie d'amélioration du haut de l'*Ottawa*, sur les bois en grume et de construction.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Et le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender la loi relative aux timbres apposés sur les billets promissoires et lettres de change."

Et aussi le bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la meilleure audition des comptes publics," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.